Des professionnels du social et de la santé apportent un appui pluridisciplinaire aux personnes en souffrance *via* des équipes médicales, socio-pédagogiques et des assistantes sociales.

Association d'entraide Vivre : accompagner les personnes en souffrance pour qu'elles trouvent leur place dans la société

Entretien avec Pascal Cacot[1],
psychiatre, directeur général, association d'entraide Vivre.

La Santé en action : ***Quelle est la mission de l'association ?***

Pascal Cacot : L'histoire de l'association éclaire son action aujourd'hui. Elle fut créée à la fin de la guerre par le Dr Gustave Beauvois pour aider les patients tuberculeux à se réinsérer socialement. Elle comprenait des ateliers et un bureau de placement. Au fil des années, elle s'est ouverte à des personnes en souffrance physique ou psychique. Ses dirigeants et ses membres ont toujours été convaincus que chaque être humain, quels que soient ses problèmes de santé, possède un potentiel qu'il faut développer pour permettre une insertion sociale et professionnelle. Il s'agit de reconnaître la citoyenneté de toute personne, de la valoriser et de lui donner les moyens de participer à la société. Pour cette raison, l'association a développé des structures d'accompagnement diversifiées, qui apportent des réponses complémentaires permettant aux personnes accueillies de construire leur parcours d'inclusion. Il s'agit de structures dans le domaine de l'orientation, de la formation professionnelle et de l'emploi en milieu ordinaire ou protégé ; de structures de soins de réadaptation ; de structures d'insertion par le logement ou encore d'accompagnement aux soins et à la vie sociale.

S. A. : ***De quels moyens humains l'association Vivre dispose-t-elle ?***

P. C. : La plupart des personnes accueillies souffrent d'un handicap mental ou psychique. Ce sont près de 230 salariés qui suivent, chaque année, environ 2 000 personnes dans les vingt services et établissement de l'association. Tous les métiers du secteur médico-social au sens large sont représentés : des médecins, des infirmiers, des psychiatres, des psychologues cliniciens et des psychologues du travail, des éducateurs, des travailleurs sociaux et aussi des formateurs et des spécialistes de l'ingénierie pédagogique.

S. A. : ***Comment l'approche de l'association se traduit-elle concrètement dans les actions menées au quotidien ?***

P. C. : À titre d'exemple, l'hôpital de jour Denise-Croissant – centre de soins de réadaptation psychosociale – propose aux patients qui ne sont pas encore prêts à intégrer le monde du travail ordinaire ou protégé un espace de transition, dans lequel ils peuvent construire un projet prenant en compte leur état de santé et leurs aptitudes. Le problème du secteur sanitaire et de l'hôpital en particulier est qu'ils apportent des soins *in vitro* aux patients : sans entreprendre concomitamment de maillage avec la société. Ils n'observent pas la personne dans sa vie réelle, comment elle se débrouille avec ses troubles, comment elle bricole, fait ses courses, donne des coups de main, etc. À Denise-Croissant, on travaille *in vivo* : l'équipe médicale assure le suivi en lien avec les médecins traitants, les équipes thérapeutiques et la famille. L'équipe sociopédagogique favorise le développement des compétences, avec des ateliers qui permettent la mise en situation de travail et des immersions dans le monde professionnel ; l'assistante sociale travaille sur les moyens nécessaires à l'insertion sociale et à l'autonomie du patient. Cette clinique *in vivo* est indispensable pour que le patient puisse envisager un rétablissement, au cours duquel nous allons l'accompagner pour lui permettre d'aller plus loin.

« IL S'AGIT DE RECONNAÎTRE LA CITOYENNETÉ DE TOUTE PERSONNE, DE LA VALORISER ET DE LUI DONNER LES MOYENS DE PARTICIPER À LA SOCIÉTÉ. »

S. A. : ***Quelle place l'empowerment occupe-t-il dans la prise en charge ?***

P. C. : Cette notion de pouvoir agir sur sa propre vie est essentielle, notamment pour les personnes en souffrance psychique. À l'association, nous ne parlons pas d'usagers, mais de personnes accueillies. Elles ne sont pas placées dans une posture d'assisté, cela ne correspondrait pas aux convictions ni à l'éthique de Vivre. La question est de savoir quels sont les dispositifs qui fonctionnent pour développer l'*empowerment*. Le décloisonnement entre le secteur du soin et celui du social, certes. Mais plus encore, la société réelle, la co-construction des parcours et le travail

en réseau avec des partenaires pour proposer des points d'appui dans le cheminement des personnes sont des éléments fondamentaux. L'expérience de la souffrance mentale, même si elle est douloureuse, donne des ressources et des compétences. Or, à trop vouloir protéger les personnes fragiles, on les paralyse. Au contraire, l'interaction avec l'environnement et avec la cité est importante pour créer une dynamique qui va amener les personnes accueillies à prendre ou reprendre petit à petit du pouvoir sur leur propre vie et à se sentir reconnues comme citoyennes également responsables. Depuis son origine, Vivre a travaillé avec près de 1 500 entreprises partenaires dans la région ; le Club des entreprises Vivre a été créé en 2013 pour améliorer l'accompagnement des personnes handicapées tout au long de leur parcours professionnel et afin de réfléchir à des solutions nouvelles en menant des projets-pilotes destinés à favoriser leur inclusion. Notre centre de formation Vivre Émergence accueille ainsi des jeunes ayant un retard mental et travaille étroitement avec plusieurs entreprises sur l'accès à l'emploi.

« CRÉER UNE DYNAMIQUE QUI VA AMENER LES PERSONNES ACCUEILLIES À PRENDRE ET REPRENDRE PETIT À PETIT DU POUVOIR SUR LEUR PROPRE VIE ET À SE SENTIR RECONNUES COMME CITOYENNES ÉGALEMENT RESPONSABLES. »

S. A. : ***Quelle bilan dressez-vous des actions menées par les différents services ?***

P. C. : Nous avons un taux de rotation annuel des personnes accueillies d'environ 60 %. Mais cela n'indique pas un taux de réussite, puisque certains dispositifs sont à temps contraints, comme le centre de pré-orientation, limité à six mois. Quant à l'insertion sur le marché du travail, elle est difficile à évaluer ; dans le contexte actuel, les entreprises ne peuvent pas toujours proposer des postes en contrat à durée indéterminée (CDI) ou en contrat à durée déterminée (CDD). Pour autant, les personnes que nous suivons ont fait progresser leur employabilité et ont pris confiance en elle. Les équipes en sont témoin, mais elles ne savent pas toujours bien en rendre compte dans une évaluation globale. 23 % des personnes accueillies s'insèrent en CDD ou en CDI et 38 % suivent une formation qualifiante. Ce chiffre de 61 % constitue un taux de réussite majeur sur le plan national. L'amélioration de l'évaluation des changements constituera justement l'une de propositions de notre futur contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens. Ceci doit nous permettre en particulier de mieux décrire ces réussites constatées sur le terrain, dans l'interaction entre les équipes et les personnes accompagnées et qui favorisent leur rétablissement.

S. A. : ***Quelles perspectives vous fixez-vous ?***

P. C. : Nous mettons en œuvre un plan pour redynamiser l'interaction avec l'environnement, en renforçant notre collaboration avec les structures institutionnelles, les établissements de soins, les entreprises, les organismes de formation, sur la base d'une co-construction avec la personne accueillie. Nous réfléchissons également à un projet d'accompagnement des personnes dans l'emploi, au plus tôt dans leur parcours. Aujourd'hui, nous sommes encore dans un système linéaire, la personne passant plusieurs étapes pour aller de la structure de soins vers l'emploi. Il pourrait y avoir un dispositif d'insertion en situation de travail réel plus en amont, avec un aménagement de poste. Il serait orchestré par un médiateur d'accompagnement professionnel (tuteur), qui aurait recours aux outils des différents services ou établissements en appui, en fonction des besoins de la personne : soins, orientation, formation. Nous cherchons à expérimenter cette modalité enrichie d'accompagnement dans l'emploi avec des entreprises partenaires. ■

Propos recueillis par Nathalie Quéruel, journaliste.

1. Également membre du groupe de réflexion permanent en santé mentale de la conférence régionale de santé et d'autonomie (CRSA) d'Île-de-France et président de la conférence de territoire de santé de Paris.

L'ESSENTIEL

- **Pour l'association Vivre, chaque personne en souffrance physique ou psychique possède un potentiel à développer afin de lui permettre de s'insérer socialement et professionnellement.**
- **Vivre emploie 230 salariés et suit 2 000 personnes par an dans ses 20 services et établissements.**
- **Elle a pour principales missions d'orienter, de former, d'accompagner vers le soin, la vie sociale et l'emploi.**